



Approbation du compte-rendu du Conseil
académique du 22 juin 2021.

Conseil académique du 21 septembre 2021

Délibération 2021/09/CAC-013

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.712-4 et L.712-6-1 ;

Vu les statuts de l'université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment l'article 42 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent le compte-rendu du Conseil Académique du 22 juin 2021.

Toulouse, le 21 septembre 2021

Le Président,



Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 80

Nombre de membres présents ou représentés : 40

Nombre de voix favorables : 40

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Ne prennent pas part au vote : 0